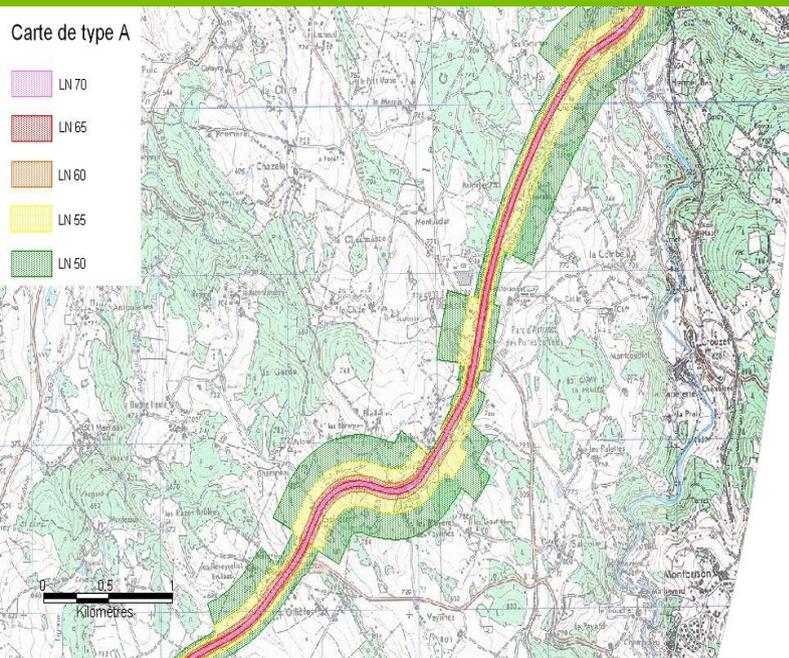


Lutte contre les nuisances sonores dans l'environnement



Point n°3

- Point d'étape sur l'élaboration des cartes de bruit stratégiques



Re-situation dans le schéma d'ensemble de lutte contre le bruit

	Réglementation d'origine française	Réglementation d'origine européenne
		
Diagnostic et préventif	Classement des infrastructures de transports terrestres	Cartes de bruit stratégiques
Curatif	Observatoires du bruit	Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)



Cartes de bruit stratégiques : rappel des objectifs et des obligations

CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES (CBS) : réaliser une évaluation harmonisée dans tous les États membres de l'exposition au bruit dans l'environnement.

> Il s'agit d'une approche macroscopique : c'est un diagnostic -et non une étude d'impact (1/25 000)- réalisée sur la base d'un indicateur acoustique européen.

> Il s'agit de cartes à visée informative, permettant d'améliorer la connaissance des nuisances sonores aux abords des axes les plus circulés.

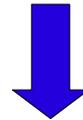
> Matériellement, les CBS comprennent trois types de cartes (a, b, c), accompagnées d'un rapport sur la méthodologie employée et de données plus détaillées.

Première échéance de la Directive 2002/49/CE

1ère étape à 5 ans (2007/2008)

- dans les agglomérations dont la population > 250 000 habitants,
- le long des routes dont le trafic > 16 400 véhicules / jour,
- le long des voies ferrées dont le trafic > 164 trains / jour,
- pour les aéroports dont le trafic > 50 000 mouvements / an.

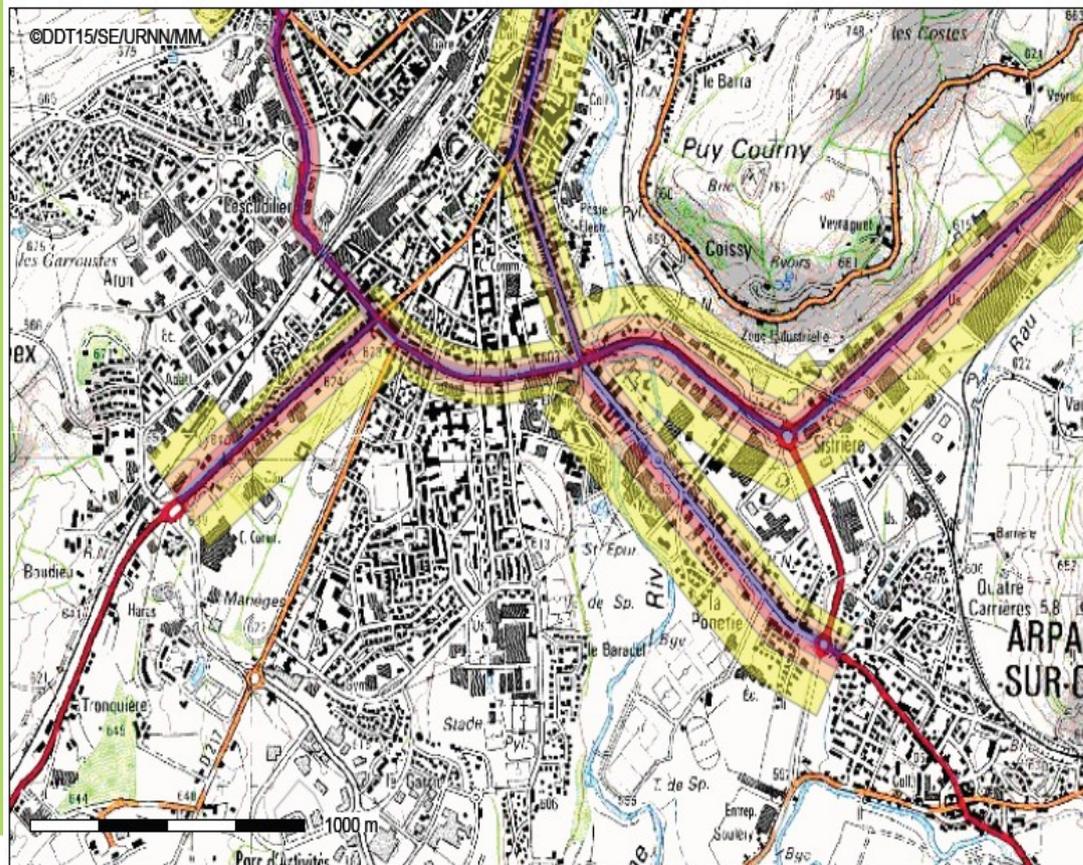
Présentation des projets de cartes en COPILS du 6 mai 2010.



- > Arrêtées et publiées par arrêté préfectoral n°2010-902 du 7 juillet 2010 (cartes a et c)
- > Mise en ligne effective sur internet le 21 juillet 2010.
- > Autres formalités de publicité achevées le 31 juillet 2010.

Première échéance de la Directive 2002/49/CE

Documents en ligne sur www.cantal.gouv.fr et www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr

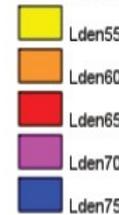


CETE
de Lyon

laboratoire
régional des ponts
et chaussées de
Clermont-Ferrand

Conception : DDE
Date d'impression :

Valeurs de jour



Communes

Mise en oeuvre de la directive 2002/49/CE

Cartes de bruit stratégiques
Grands axes routiers du département
du Cantal
Réseau routier national

Rapport de synthèse
affaire N° 63 07 19449 D 348
Septembre 2008



Deuxième échéance de la Directive 2002/49/CE

CBS à réaliser à échéance 2012 :

- dans les agglomérations dont la population > 100 000 habitants,
- **le long des routes dont le trafic > 8 200 véhicules / jour,**
- le long des voies ferrées dont le trafic > 82 trains / jour.



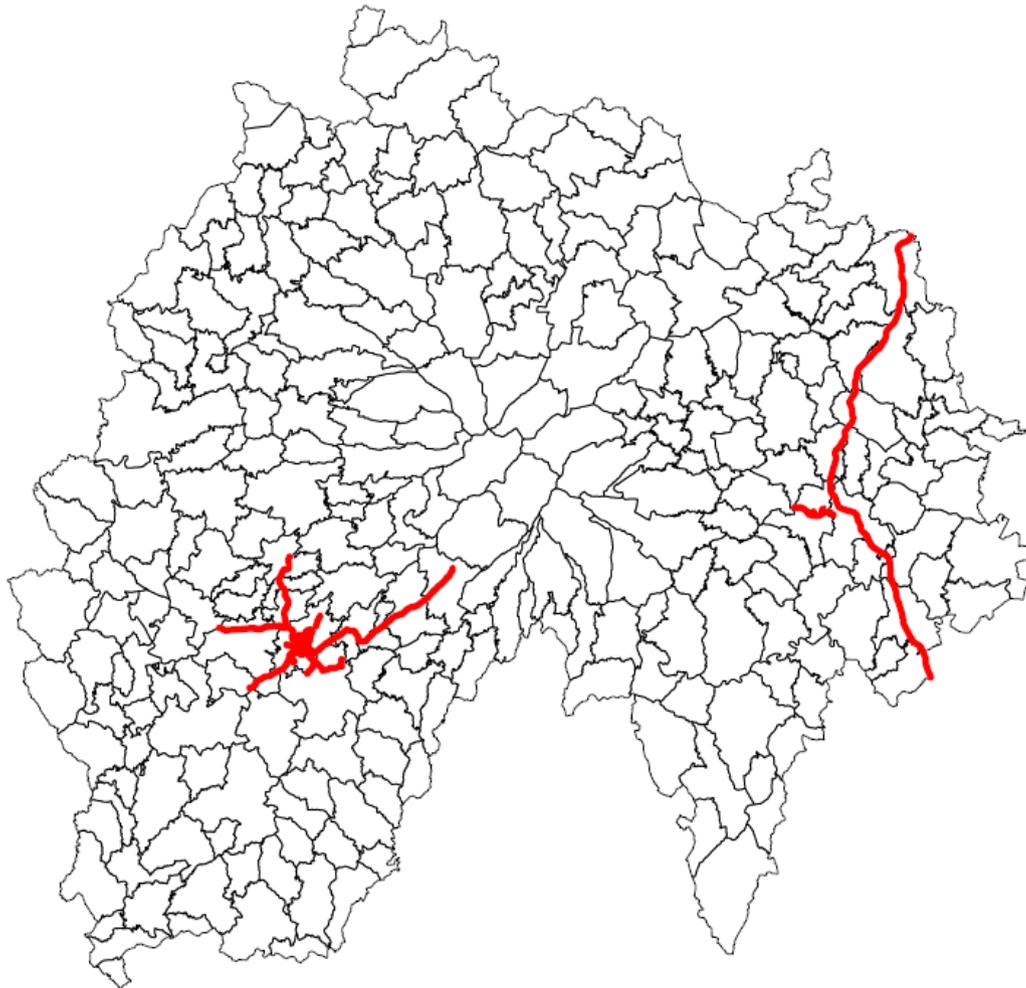
Consultation en cours des gestionnaires par la DDT (pour validation des données d'entrée)



Elaboration des cartes par les services de l'Etat en vue de préparer l'échéance 2012

Deuxième échéance de la Directive 2002/49/CE

Les linéaires concernés par les CBS 2012 seront *a priori* les suivants :



> Extension sensible des linéaires concernés (environ 125 km en échéance 2012 contre 15 km actuellement)

> Les projets de cartes seront présentés au Comité de pilotage et de suivi une fois élaborées